



Extrait du Registre des délibérations du 26 novembre 2025

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 5 décembre 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 7 novembre 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 61 (528 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 528 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 novembre 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, également convoqués, s'est réuni à Epannes (79), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Anais : Hervé GAILDRAT; Angliers : Didier TAUPIN; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA; Ferrières : Jenny MORTAGNE; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX; Longèves : Bruno FERRET; Nuillé d'Aunis : Emilie PORTAIS; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAUET et Gérard RENAUDET ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : Fabrice BARREAULT ; Val du Mignon : Monique GRATALOUP ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon-La Presqu'île : Laurent HUGER; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD; Benet : Georges MERCIER et Sylvie GRIFFON ; Bouillé-Courdault : Cécile PERTUIS; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; Champagné-les-Marais : Natacha MORIN; Lairoux : Pierre CHABOT; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS; Liez : Rodolphe BLONDELLE; Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER; Maillezais : Annie RINEAU ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD; Nalliers : Bruno FABRE; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vouillé-les-Marais : Dominique GARREAU

Au titre des EPCI :

Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Hervé GAILDRAT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Magarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Esther MAHIEU-LUCAS, Séverine VACQUET

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Esther MATHEY-LUCAS, Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAUREAU, Stéphane GUILLOU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative : Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire, SEQUIN

Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres : David SEGUIN, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Ludovic JARRIAULT, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : Jean-Michel GRIGNON

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2025

Budget annexe développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



DECISION MODIFICATIVE N°1

Budget annexe développement économique
EXERCICE 2025

Vu la délibération du Comité syndical en date du 6 février 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe développement économique ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 11 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe développement économique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires 2025.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Décision modificative :

> d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe développement économique ci-annexée, en dépenses et en recettes, à la somme de 20 526 € en section de fonctionnement.

Provisions :

> de reprendre les provisions constituées :

- par délibération du Comité syndical du 16/03/2023, en totalité, à hauteur de 763 € (compte 78174)
- par délibération du Comité syndical du 26/06/2024, en totalité, à hauteur de 12 040 € (compte 78174)
- par délibération du Comité syndical du 11/06/2025, partiellement, à hauteur de 7 723 € (compte 78174), soit une provision restante 2025 de 7 277 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

